AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C2077
FR0000120966-FS0971-DIV31-DER22

18 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

Information consécutive à une dérogations à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (articles 234-8, 234-9, 6° et 234-10 du règlement général)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOCIETE BIC

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 18 décembre 2023, le groupe familial Bich, composé de la société MBD[1] et de personnes physiques membres de la famille Bich, a déclaré avoir augmenté sa détention en capital de la société BIC, comprise entre 30% et 50%, de plus de 1% sur 12 mois, par suite de l'annulation, le 14 décembre 2023, de 1 681 537 actions BIC auto-détenues[2] et détenir 19 984 882 actions de la société BIC représentant 39 749 851 droits de vote, soit 47,28% du capital et 63,58% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Société MBD	12 886 000	30,48	25 772 000	41,22
Participation directe famille Bich	7 098 882	16,79	13 977 851	22,36
Total concert familial Bich	**19 984 882**	**47,28**	**39 749 851**	**63,58**

À cette occasion, la société MBD a franchi individuellement en hausse le seuil de 30% du capital et a accru sa participation en droits de vote, comprise entre 30% et 50%, de plus de 1% en moins de 12 mois.

2. Le franchissement du seuil de 30% du capital par la société MBD et les excès de vitesse du concert et de la société MBD suite à l'augmentation de leurs détentions de plus de 1% sur 12 mois ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans D&I 223C1855, mise en ligne sur le site de l'AMF le 16 novembre 2023.

[1] MBD est une société en commandite par actions qui regroupe la plupart des membres du groupe familial Bich, ceux-ci détenant par ailleurs une participation directe dans BIC.
[2] Cf. notamment communiqué de la société BIC du 12 décembre 2023.
[3] Sur la base d'un capital composé de 42 270 689 actions représentant 62 520 587 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.